

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont - CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 04-2023 :

MARCHES PUBLICS

Convention d'adhésion au dispositif d'achat groupe

**« Elec 25 » en renouvellement du dispositif d'achat groupe « Electricité 3 » de l'UGAP, pour la fourniture et l'acheminement d'électricité -
Période 2025-2027.**

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2,

VU les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet modifié, et L.2113-2 et L.2113-4 du code de la commande publique,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT la décision DCE03-2021 en date du 19 mars 2021 portant adhésion du Syndicat au dispositif d'achat groupé de gaz et d'électricité « Electricité 3 » mis en place par l'UGAP, centrale d'achat, afin de répondre à l'obligation faite aux collectivités de conclure un marché public avec un fournisseur d'électricité après la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité,

CONSIDERANT que le contrat « Electricité 3 » arrive à échéance le 31 décembre 2024 et que l'UGAP a mis en œuvre un dispositif de renouvellement d'achat groupé de gaz et d'électricité « Elec25 » à partir du 01 janvier 2025t auquel l'adhésion est obligatoire avant le 30 juin 2023,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat d'adhérer à ce dispositif de renouvellement d'achat groupé afin de bénéficier de la performance économique permise par la massification des besoins d'une part, et de l'expertise de la centrale d'achat d'autre part,

DECIDE

D'ADHERER au dispositif d'achat groupe « Elec25 » de la centrale d'achat UGAP pour la période 2025-2027,

DE CONCLURE une convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

Cheval-Blanc, le 06 juin 2023

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,
Gérard DAUDET

